DELIBERATIONS – LUNDI 29 MARS 2021

Convocation mercredi 24 mars 2021

ORDRE DU JOUR

1/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU
2/ MODIFICATION DE CLASSEMENT DE SITE "Ménars et le Val amont de Blois » - AVIS
3/ PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE : Tableau interactif classe maternelle avec vidéoprojecteur et 4 ordinateurs portables suivant devis Bob micro et TIC.
4/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR SALLE SOCIO-CULTURELLE - TARIFS

Questions diverses
✓DICRIM – PCS
✓WIFI – borne publique
✓Information sur la DECI (défense extérieure contre l'incendie)
Point sur les Alarmes PPMS école

Présents
Madame HANNON Patricia Maire,
Mmes : Béatrice CHESNE, Christine MONGELLA, Pascale ORY, Virginie PAJON, , Christine MAUBERT,

MM : Lionel ARDOUIN, Jean-Pierre CHEVESSAND, Jean-Marc MENARD, Jean-Louis PERCHET, M. Allan BRANDILY.

Absents excusés
Mme Pauline GALLOUX ayant donné procuration à Mme le Maire
Mme Elisabeth VAN HALTEREN ayant donné procuration à Mme Pascale ORY

Absents
M. Damien CLEMENTÉ

A été nommée secrétaire *: Mme Christine MAUBERT*

2021-03 – RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU- Exercice 2019

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord de présenter, pour l'exercice 2019, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et d'assainissement. Les membres du Conseil communautaire ont approuvé ce rapport lors de la séance du 14 décembre 2020.

Il en est donné lecture aux Conseils municipaux de chaque commune membre dans les douze mois suivants.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal
✓N'émet aucune remarque
✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement de la Communauté de communes du Grand Chambord pour l'exercice 2019.

2021-04 – MODIFICATION DE CLASSEMENT DU SITE « MÉNARS ET LE VAL AMONT DE BLOIS - AVIS

Madame le Maire, après avoir transmis le projet de classement au titre des sites de Ménars Val Amont demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal
✓N'émet aucune remarque
✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
PREND ACTE du projet de classement au titre des site de Ménars et le val amont de Blois.

2021-05 – PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE – ÉQUIPEMENTS ÉCOLE

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a provisionné 105 millions d'euros pour aider les communes à doter les écoles élémentaires et primaires en équipements et ressources numériques de base (appelées socle numérique).

Dans cette démarche, deux devis ont été demandés par la commission des Affaires scolaires afin d'équiper l'école de 4 ordinateurs et d'un tableau interactif avec vidéo projecteur avec logiciels intégrés et maintenance annuelle comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
✓Vote la demande de subvention du plan de relance,
✓Accepte le devis de l'entreprise Bob micro pour un montant de 6 057.33 HT avant subvention, la subvention du plan de relance numérique devant s'élever à hauteur de 70 % de l'investissement.
✓Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2021-06 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR SALLES MUNICIPALES - TARIFS

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que la commission salle socio-culturelle a proposé un nouveau règlement intérieur des salles municipales ainsi que de nouveau tarifs. (cf document annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité
✓Vote le nouveau règlement des salles municipales,
✓Adopte les nouveaux tarifs.
✓Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

✓Mme Christine MONGELLA informe le Conseil Municipal que le DICRIM et le PCS ont entièrement été refaits par la commission de sécurité que les documents précédents dataient de 2012 et étaient obsolètes. Le DICRIM sera distribué en mai sous format livret et pourra être consultable sur le site internet de la commune.

✓Monsieur CHEVESSAND informe le Conseil Municipal qu'avec l'arrivée de la fibre qui devrait se faire à la fin du 1er semestre 2021, il est possible d'installer une WIFI – borne publique. Deux types de bornes peuvent être installées : 1/ une borne touristique, 2/ une borne territoriale dont la maintenance est de 103 € /an et qui rayonnerait sur 200 m.
✓Monsieur CHEVESSAND informe le Conseil Municipal qu'un gros dossier l'attend au sujet de la DECI (défense extérieure contre l'incendie). En effet, la DECI dépendait du pouvoir de police du Maire et les pompiers en avaient la responsabilité. Cette compétence a été transférée afin que les EPCI puissent en prendre la compétence s'ils le désirent. Dans ce contexte, les communes devront désormais effectuer la maintenance des bornes à incendie tous les deux ans en alternance avec les pompiers qui gardent quand même une visibilité.

✓Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu une subvention DSR de la part du département de 4 520.00 € afin de mettre en place les Alarmes PPMS école.

✓Mme Christine MONGELLA informe le Conseil Municipal que le Pôle Ado Mont-Près-Chambord souhaiterait voir les communes de Maslives, Montlivault et St Claude se coordonner afin de pouvoir proposer aux ados des ces trois communes une offre adaptée. Pour cela, la commune de Mont-Près-Chambord souhaiterait passer une convention avec ces communes qui pourrait avoir un coût de 404 €/an/ado au plus haut. L'obstacle majeur à cette convention étant que les ados de ces trois communes dépendent du collège Marcel CARNÉ de Vineuil et non du Collège de Bracieux, ce qui pourrait freiner les jeunes du village. Un véhicule pourrait éventuellement être mis à disposition si plusieurs ados étaient intéressés.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H25

Le Maire, ***La secrétaire de séance***

MAIRIE DE MASLIVES (Loir-et-Cher)

Patricia HANNON ***Christine MAUBERT***

☎ 02 54 81 60 74 – 🖹 mairie-maslives@wanadoo.fr